



**PREMIER MINISTRE**

Paris, le 10 avril 2017

## **POINT DE SITUATION SUR LE COMITE ECONOMIQUE DE LA CNCD**

---

Ce Comité a repris ses travaux à l'automne dans un contexte profondément renouvelé :

- Création des métropoles (loi Maptam) ;
- Compétences redistribuées des CTF sur le territoire national, (Loi NOTRe) mais non à l'international ;
- Nouvelle carte des régions ;
- Elections locales en 2014 et 2015 ;
- Reconnaissance pleine et entière de la contribution des CTF au rayonnement, à l'attractivité et à la solidarité internationale de la France avec le Livre blanc « Diplomatie et Territoires » qui propose un partenariat renouvelé Etat/CTF.

### **I La réunion de la CNCD est l'occasion de :**

- **Poursuivre la méthode d'identification des obstacles et facteurs de réussite** après les 4 auditions de coopérations réussies réalisées par le Comité. Au-delà de leurs différences de nature et de caractéristiques territoriales, elles montrent toutes que **les partenariats de coopérations économiques sont de véritables vecteurs de dynamisation de l'attractivité des territoires et de bénéfices pour tous les acteurs**, entreprises, collectivités locales et populations.
- **Rappeler l'engagement du MAEDI pour soutenir l'export** de nos entreprises et l'attractivité de nos territoires en s'appuyant sur les partenariats entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales étrangères. Pour cela, les CTF peuvent s'appuyer sur les mesures pour l'export mises en place par l'Etat, et le soutien notamment du Département (DAECT) dans le cadre des nombreux appels à projets aidant financièrement les partenariats de coopération correspondant aux priorités de l'Etat (grands enjeux mondiaux et notamment climatique, Jeunesse, patrimoine, tourisme et valorisation économique de l'attractivité des territoires).
- **Les différents opérateurs nationaux (Business France, Atout France, BPI...) ont clairement pour mission de collaborer avec les collectivités territoriales.** Le Livre Blanc comporte des recommandations en ce sens dont certaines sont en cours de réalisation comme la communication du plan export à toutes les collectivités.

## **II - Le Comité économique de la CNCD et ses missions**

- Le Comité économique (CE) de la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) est une plateforme créée par la loi dite « Canfin » du 7 juillet 2014, destinée à regrouper « l'équipe France » de l'action économique extérieure des collectivités territoriales.
- Ses objectifs :
  - o S'appuyer sur les partenariats internationaux des CTF pour renforcer l'attractivité des territoires français ;
  - o Soutenir la présence des entreprises françaises à l'international, essentiellement des TPE/PME ;
  - o Nourrir les partenariats stratégiques bilatéraux de ces recommandations.
- Ses modalités d'intervention :
  - o L'identification des réussites de partenariats économiques décentralisés ou actions extérieures ;
  - o Le **partage des bonnes pratiques** pour mobiliser d'autres collectivités territoriales sur les bénéfices de ces actions ;
  - o La **diffusion des recommandations** via les différents réseaux composant le CE ;
  - o **Nourrir les partenariats stratégiques des CTF** de ces recommandations.
  - o Une formation ad'hoc : les **Auditions de coopérations décentralisées réussies** pour diffuser les **clefs de réussite**, partager les **méthodes** ayant permis de **surmonter les difficultés**, et faire connaître les **retombées positives** pour le territoire, les entreprises et la population.

**Ce Comité économique de la CNCD ne se substitue en rien aux acteurs existants** et n'intervient pas directement auprès des différents acteurs économiques français : il poursuit une **mission de mise en réseau des réseaux** qui le composent pour **dynamiser le potentiel économique des coopérations décentralisées** menées par les collectivités locales, très souvent avec le soutien de l'Etat. C'est une instance de dialogue intervenant en complémentarité des actions de l'Etat pour promouvoir des bonnes pratiques et un réflexe de concertation entre l'Etat et ses opérateurs comme des CTF et de leurs opérateurs.

- Plusieurs remarques relatives à l'environnement dans lequel évolue l'action extérieure des CTF

Comme le rappelle le Livre Blanc « Diplomatie et territoires » proposant 21 propositions pour une action extérieure démultipliée et un nouveau partenariat MAEDI/Collectivités territoriales « *l'action extérieure des collectivités territoriales françaises s'inscrit dans un mouvement international dans lequel elles apportent une contribution importante au rayonnement et à l'influence de leur pays* ».

**A cet égard, il faut souligner que :**

- **La disparition de la « clause générale de compétence » des régions et départements ne modifie pas leurs conditions d'exercice de leur action extérieure.**

Autrement dit, toutes les collectivités territoriales, communes et leurs groupements, métropoles, départements, régions, peuvent organiser la mobilisation des acteurs économiques territoriaux et les ressources locales proposées par les opérateurs nationaux

MAEDI/DGM/DAECT

57 boulevard des Invalides 75007 Paris

Tél. : 01 43 17 62 64

tels que Business France, la Caisse des Dépôts(CDC) ou l'Agence française de développement(AFD peuvent être mobilisées pour accompagner l'action économique internationale des territoires.

Il est bien sûr fortement recommandé pour une meilleure efficacité d'agir en bonne coordination, voire en mutualisant les moyens d'action pour créer une synergie positive. L'information mutuelle des CTF et de l'Etat, de leurs opérateurs, sans oublier les postes diplomatiques et leurs missions économiques, est donc une condition stratégique de réussite à l'international.

....

**La DAECT assure le secrétariat du Comité économique de la CNCD** notamment en organisant ses auditions et en préparant la circulation de l'information entre les membres du comité.

Quatre partenariats de coopération ont été auditionnés par le Comité économique jusqu'à présent, entre :

- Les villes d'Issy-les –Moulineaux et de Leshan en Chine sur la ville durable, le Climat et le numérique,
- La région Pays de la Loire et celle de Qingdao en Chine pour les filières équine, le nautique et le portuaire
- Le Conseil départemental du Val d'Oise et la préfecture d'Osaka au Japon pour l'industrie
- Le Conseil départemental de l'Aude et la province de San Juan en Argentine pour la viticulture

Il se réunira après les échéances électorales de 2017 sous la présidence du nouveau Secrétaire d'Etat en charge du Commerce Extérieur pour faire le bilan des auditions réalisées et tracer de nouvelles perspectives.